



TRANSPORTS SCOLAIRES

Dossier d'inscription 2023-2024

Je m'inscris jusqu'au 19 juillet 2023 et je bénéficie du meilleur tarif.

Une majoration de la participation familiale de 30€ sera appliquée à partir du 20 juillet 2023.

Cochez la case qui vous concerne

☐ SERVICES SCOLAIRES / LIGNES RÉGULIÈRES CARS RÉGION LOIRE

☐ SNCF / TRANSPORTS URBAINS (STAS/STAR)

Madame, Monsieur,

Vous résidez dans une **commune de la Loire (hors agglomération de St-Etienne Métropole, de Roannais Agglomération ou de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais)** et vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire à partir de septembre 2023.

Deux possibilités s'offrent à vous :

① L'inscription et le paiement en ligne : Une solution simple, rapide et sécurisée.

Connectez-vous sur : www.laregionvoustransporte.fr, puis cliquez sur « Inscription en ligne et suivi » en page d'accueil du site.

NOUVEAU A présent, les gardes alternées peuvent également s'inscrire en ligne.

② Le dossier papier : Vous avez aussi la possibilité de remplir le dossier papier. Il à retourner à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

ATTENTION

> Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération stéphanoise doivent s'adresser à Saint-Étienne Métropole (04 77 32 90 38).

E-mail : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr

> Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération roannaise doivent s'adresser à point city star (04 77 727 727) - e-mail : schooly@bus-star.com

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : 19 juillet 2023

En cas de non respect de cette date, le chargement du titre de transport ne pourra pas être garanti pour la rentrée des classes et une **majoration de 30€** sera appliquée sur les frais d'inscription.

— VOS CONTACTS À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Adresse : Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire
18 rue Mimard, 42000 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous uniquement de 9h00 à 12h00. Accès Transports en commun : tram arrêt Jean Moulin

Site internet : www.laregionvoustransporte.fr

Nous contacter : Formulaire de contact disponible sur www.laregionvoustransporte.fr

Tél. 04 26 73 55 55

1

CONSEILS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

① La carte billettique sans contact

Pour effectuer ses déplacements scolaires, l'élève devra toujours être en possession de sa carte de transport. Valable 5 ans, elle doit être précieusement conservée par la famille qui devra obligatoirement, chaque année, renouveler l'inscription au transport scolaire de son enfant.

② Comment inscrire votre enfant au transport scolaire

DEUX CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

PREMIÈRE INSCRIPTION : votre enfant n'a jamais eu de carte de transport scolaire du réseau cars Région Loire.

- Renseigner obligatoirement la page 4 et joindre une photo d'identité en indiquant au verso le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant.
- Si votre dossier est accepté, la carte billettique avec l'abonnement scolaire chargé vous sera envoyée.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION : votre enfant utilisait le réseau cars Région de la Loire en 2022-2023.

- Renseigner obligatoirement la page 4 et joindre une photo d'identité en indiquant au verso le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant.
- Si votre dossier est accepté, l'abonnement scolaire sera directement rechargé sur la carte de votre enfant à distance et sera activé dès la première validation de la carte de votre enfant à bord du car.

③ Conditions à respecter et montant de la participation familiale

POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE (correspondant à 10 mois de scolarité)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance environ 90% du coût réel du transport. La somme indiquée ci-dessous est la part résiduelle à la charge de la famille.

EN APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 MARS 2023

PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNÉE 2023-2024				
LIGNES	JUSQU'AU 19 JUILLET INCLUS	À COMPTER DU 20 JUILLET + majoration de 30 €	SUPPORT	SOUHAIT DE LA FAMILLE
TARIF 1				
Cars Région Loire et/ou ligne scolaire de la Loire	110 €	140 €	Carte billettique OURA	
SNCF ou Cars Région Loire + SNCF	110 €	140 €	Carte papier	
Cars Région Loire + ligne autres départements (43, 71, Cars du Rhône)	110 €	140 €	Carte billettique OURA ou carte papier	
TARIF 2				
Cars Région Loire + LVA (Vienne Agglo)	200 €	230 €	Carte billettique OURA	
STAS ou Cars Région Loire + STAS ou Cars Région Loire + ligne scolaire Saint-Étienne Métropole	200 €	230 €	Carte billettique OURA	
STAR ou Cars Région Loire + STAR ou Cars Région Loire + LRA (Ligne scolaire Roannais Agglomération)	200 €	230 €	Carte papier	
Cars Région Loire + TCL	200 €	230 €	Carte papier	
SNCF + STAS	200 €	230 €	Carte papier	

POUR UNE DEMANDE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :

La famille peut effectuer les démarches d'inscriptions en ligne ou sur un dossier papier.

ATTENTION

Une étude précise du trajet de l'élève sera effectuée avant attribution de l'accès au réseau SNCF ou aux différents réseaux urbains (STAS, STAR, etc.). Le réseau Cars Région Loire sera privilégié, lorsqu'il permet d'effectuer le trajet scolaire (domicile – établissement).

	PARTICIPATION FAMILIALE	
	TARIF 1	TARIF 2
À compter du 01/01 (pour les demandes déposées à partir du 20/12)	84 €	138 €
À compter du 01/04 (pour les demandes déposées à partir du 20/03)	42 €	69 €

4 Décrire le trajet scolaire effectué le matin par l'élève

Pour inscrire votre enfant, nous avons besoin de connaître précisément le trajet scolaire qu'il suivra le matin :

- merci de mentionner tous les transports utilisés successivement pour effectuer son trajet,
- indiquer soigneusement le nom de l'arrêt et la commune du point de montée et du point de descente,
- indiquer également l'utilisation d'un service scolaire ou d'un transport urbain (STAS, STAR, TCL...),
- Validation obligatoire une première fois sur le réseau émetteur de la carte pour activer le titre scolaire STAS+Cars Région Loire.

Si l'enfant utilise la SNCF (TER), la Région enverra à la famille un bon pour accord ainsi qu'une carte papier qui lui permettra de se rendre ensuite au guichet SNCF.

Rappel : avec l'inscription en ligne, vous bénéficiez d'une aide en ligne pour le choix du trajet scolaire.

Rendez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr

1 ^{er} TRANSPORT	2 ^e TRANSPORT
Nom transporteur : Autocars Just	Nom transporteur : Stas
Code ligne ou service spécial : L14 Jonzieux-Marlhes	Code ligne ou service spécial : Ligne réseau Stas
Point de montée (commune et libellé) : Place du Millénaire Marlhes	Point de montée (commune et libellé) : Saint-Étienne
Point de descente (commune et libellé) : Pl. Bellevue Gutenberg Saint-Étienne	Point de descente (commune et libellé) : Saint-Étienne

5 Comment régler la participation familiale annuelle

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE (y compris en cas de garde alternée) :

- établir un chèque par enfant à l'ordre de « Régie des Transports 42 » du montant annuel de la participation familiale (**préciser les nom et prénom de l'enfant au dos du chèque**),
- agraffer le chèque à l'emplacement réservé ci-dessous.

LE PAIEMENT EN NUMÉRAIRE : sur place à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire, 18 rue Étienne Mimard, 42006 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1. Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous uniquement de 9h à 12h (avant tout déplacement dans nos locaux, prenez contact avec nos services au 04 26 73 55 55).

LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE :

- en ligne sur www.laregionvoustransporte.fr

Si l'élève n'a plus besoin d'utiliser le transport scolaire, la famille peut demander le remboursement de la participation familiale en joignant un justificatif ainsi qu'un RIB-IBAN, selon la règle suivante :

- avant la rentrée, remboursement intégral de l'abonnement,
- avant le 31 décembre, remboursement des 6 derniers mois,
- après le 31 décembre, aucun remboursement.

La carte billettique est à conserver pour des utilisations ultérieures.

ATTENTION

- Tout dossier incomplet sera retourné.
- Toute inscription en cours de trimestre vaut règlement de la totalité du trimestre.
- Tout paiement non honoré fera l'objet de poursuites par la Paierie régionale et d'une interdiction d'utiliser le car.

- sur place à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

6 Droits et usages de l'abonnement scolaire - Pass réseau cars Région Loire

Tout élève en possession d'un titre de transport valide pour l'année scolaire 2023-2024 aura la possibilité d'accéder en usage complémentaire aux lignes régulières du réseau cars Région Loire en activant le Pass Réseau pour un tarif de 5 €. Pour cela, l'élève devra se rendre dans l'agence commerciale d'un des transporteurs du réseau de lignes régulières cars Région Loire (liste et coordonnées sur www.auvergnerrhonealpes.fr). À la rentrée, sur présentation de sa carte billettique à jour du titre de transport pour l'année scolaire 2023-2024 et d'une autorisation parentale écrite pour les élèves mineurs (modèle téléchargeable sur www.auvergnerrhonealpes.fr), le transporteur chargera le Pass Réseau donnant accès à l'ensemble des lignes régulières du réseau cars Région Loire.

Ce pass sera valable jusqu'au 31 août 2024. Il permet ainsi de voyager gratuitement tout l'été sur l'ensemble des lignes régulières Cars Région Loire, sans s'acquitter d'un autre titre de transport. Pour les élèves en possession d'une carte papier émanant de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire, il faudra apporter une photo pour se faire établir gratuitement une carte billettique sur laquelle le transporteur chargera le Pass Réseau à 5 €.

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives mentionnées. Sauf opposition de votre part, ces données pourront être transmises aux divers acteurs du transport scolaire, exploitées pour des enquêtes sur les transports régionaux et utilisées en cas d'éventuelle mise en place de services d'informations dans le cadre du transport scolaire.

AGRAFEZ ICI VOTRE CHÈQUE ▶

